

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:33 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2015-11-189 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015;

3.2 Séance extraordinaire du 15 octobre 2015.

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Travaux prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout – route 112.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2015.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt du rapport financier comparatif au 31 octobre 2015 ;

7.1.3 Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Représentant municipal au conseil d'administration de l'OMH;

8.1.2 Commandite – Mérite sportif de l'Estrie;

8.1.3 Budget 2016 – Transport du Bonheur;

8.1.4 Budget 2016 – Régie sanitaire des Hameaux;

8.1.5 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;

8.1.6 Demande de soutien financier – paroisse Saint-Stanislas;

8.1.7 Dérogation mineure numéro 2015-09-0001 de monsieur Michel Dugrenier;

8.1.8 Acquisition des lots 1 385 460 et 1 385 461 propriété d'Excavation M.Toulouse inc.;

8.1.9 Emprunt temporaire règlement numéro 601;

8.1.10 Demande de dérogation au Ministre – appel d'offres;

- 8.1.11 Dépôt du projet au Fonds municipal vert;
- 8.1.12 Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : autorisation de signature.

9. Adoption des règlements

Aucun.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : lundi le 7 décembre 2015 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2015-11-190 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015 :

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2015-11-191 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2015 :

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

**1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Nadeau concernant un suivi des coûts du contrat des rues Patriote et Cardinal.

Monsieur Julien Hallée concernant de l'information sur la possibilité d'un service de garde et dresseur pour chiens sur le chemin Paul.

Monsieur Bertrand Ash:

- Mentionne que le robinet et le réchaud de la cuisine au Centre multifonctionnel sont défectueux ;
- Mentionne que la bande de trottoir est brisée devant la station Ultramar ;
- Concernant la raison pour laquelle c'est toujours les Chevaliers de Colomb qui paient pour des équipements au Centre multifonctionnel ;
- Concernant le Challenge VTT et la publicité le long de la route 112.

Madame Pierrette Hardy concernant la publicité dans le journal le Haut-Saint-François pour le Salon des artisans.

Monsieur Jacques Gourde:

- Concernant une tête d'arbre tombée depuis plus d'un mois à la croisée des chemins Galipeau et Pinard ;
- Concernant l'accotement à réparer au 365 chemin Galipeau.

Madame Maryse Labonté:

- Concernant le projet des boîtes postales ;
- Demande si le terrain au coin Galipeau et Route 112 devrait être nettoyé.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 15.

5.1

2015-11-192 TRAVAUX DE PROLONGATION DES RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT – ROUTE 112 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres publiques pour les travaux de prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout – route 112 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu sept (7) soumissionnaires:

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| • Grondin Excavation inc. | 449 084.22 \$ |
| • Lafontaine et Fils inc. | 459 589.80 \$ |
| • Sintra inc. | 510 662.15 \$ |
| • Eurovia Québec Construction | 565 727.30 \$ |
| • Germain Lapalme & Fils inc. | 597 945.31 \$ |
| • Entreprises G.N.P. inc. | 680 554.85 \$ |
| • T.G.C. inc. | 993 918.63 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Grondin Excavation inc. au montant de 449 084.22 \$ taxes incluses, considérant qu'elle est conforme aux devis.

Poste budgétaire : 03-310-00-021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2015 et en fait la lecture.

2015-11-193 7.1.1 **COMPTES À PAYER :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2015 au montant de **156 049.10 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF AU 31 OCTOBRE 2015 :

Le directeur général dépose le rapport financier comparatif au 31 octobre 2015.

7.1.3

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITE :

Madame Nathalie Bresse, mairesse dépose et fait la lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - La MRC, les directeurs en incendie des autres municipalités ont demandé d'avoir un coordonnateur fourni par la MRC pour faire le suivi du schéma incendie ;
 - Le PGMR, un plan sera mis en place pour diminuer les déchets au site d'enfouissement ;
 - La FQM, nous avons rencontré la commission pour le dossier avec Hydro-Québec.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant le transport collectif et le Transport du Bonheur qui seront fusionnés au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Le remplacement du ponceau sur le chemin Pageau est en cours.
 - Le chemin Biron, les travaux vont bien et la deuxième couche devrait être faite cette semaine ;
 - La nouvelle équipe de déneigement a été rencontrée ;
 - Le 14 septembre, nous avons rencontré les propriétaires de Subway et Esso pour trouver une solution afin de sécuriser le secteur.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs vont bien, les recrues et la ligue de Hockey balle ont débutés leurs activités ;
 - Dimanche dernier, le brunch des Chevaliers était au profit du journal communautaire ;
 - Un groupe de citoyens qui a pris en main l'organisation du prochain carnaval ;

- L'ouverture d'un poste de la directeur ou directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'OMH, une nouvelle citoyenne sera représentante au C.A. ;
 - La rencontre du comité pour la piste cyclable sur la voie ferrée, le coût serait de 13 à 15 millions de dollars sans subvention.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie incendie, la prochaine rencontre est le 10 novembre 2015 ;
 - Un compte rendu des interventions de la Régie incendie pour le mois d'octobre et aussi du rapport de la SQ au 31 juillet 2015 ;
 - Les prochaines semaines qui seront à préparer le budget 2016.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - Le Salon des artisans le 22 novembre prochain ;
 - Le prolongement des réseaux sur la route 112, le coût est environ 100,000 \$ de plus que prévu ;
 - Les égouts, il y a eu des déversements à cause d'un bris de la sonde de niveau ;
 - Les étangs aérés, le projet sera avec la compagnie Écofixe pour un projet pilote et être admissible à une subvention du Fonds municipal vert de 50% des coûts.

8.1.1

2015-11-194 REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH :

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Yves Pilote comme représentant municipal au conseil d'administration de l'OMH a pris fin en septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Desruisseaux Bégin est intéressée à remplacer monsieur Jean-Yves Pilote pour un mandat de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte madame Lise Desruisseaux Bégin comme représentante municipale au conseil d'administration de l'OMH pour un mandat de trois (3) ans à partir du 3 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2015-11-195 COMMANDITE - MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE le Mérite sportif de l'Estrie sollicite la participation financière pour la réalisation du 35^{ième} gala qui se tiendra le 3 février 2016 à l'hôtel Delta à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la soirée gala honore plus de 40 disciplines sportives présentes chez-nous en Estrie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte une contribution de 250.00 \$ ce qui permettra à la Municipalité de remettre un certificat à un récipiendaire d'une catégorie honorée, mention

sur le site internet du Mérite sportif de l'Estrie et deux billets pour la soirée du 3 février 2016 et **QUE** monsieur René Rivard soit mandaté pour représenter la municipalité.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2015-11-196 BUDGET 2016 – TRANSPORT DU BONHEUR :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2016 a été adopté par le conseil d'administration du Transport du Bonheur;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2016 doit être adopté par les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la participation d'Ascot Corner est de 7,867.00 \$ sur un budget total de 92,165.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la ville mandataire est la Ville d'East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget 2016 du Transport du Bonheur tel que déposé pour une contribution de 7,867.00 \$ du budget de 92,165.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2015-11-197 BUDGET 2016 - RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX:

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2016 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2016 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 2, 150,162 \$ de revenus et de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2015-11-198 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes reçoit une subvention de 45 000 \$ pour réaliser ce projet mais l'attribution de cette somme est conditionnelle à ce que le milieu s'implique pour une somme minimum de 9 000 \$ mais l'objectif est de 15 600 \$ pour le maintien de toutes les activités;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2015-11-199 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PAROISSE SAINT-STANISLAS :

CONSIDÉRANT QUE la paroisse Saint-Stanislas est en demande de soutien financier pour le fonctionnement de la paroisse;

CONSIDÉRANT le nombre de donateurs pour le fonctionnement de la paroisse est toujours à la baisse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2015-11-200 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-09-0001, MONSIEUR MICHEL DUGRENIER :

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Michel Dugrenier pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale à une distance de 1.61 mètre de la ligne latérale alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 2.0 mètres a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande l'acceptation de la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public dans le journal a été fait;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la dérogation mineure numéro 2015-09-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2015-11-201 ACQUISITION DES LOTS 1 385 460 ET 1 385 461 PROPRIÉTÉ D'EXCAVATION M.TOULOUSE INC. :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se porter acquéreur des lots numéros 1 385 460 et 1 385 461 propriété d'Excavation M.Toulouse Inc;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre les deux parties est : l'achat des deux lots numéros 1 385 460 et 1 385 461 pour un montant de 150,000.00 \$ plus les taxes applicables, payable sur cinq (5) ans à raison

de 30,000.00 \$ par année plus les taxes applicables et ce sans intérêt. Les versements se feront à partir du 15 janvier 2016 jusqu'au 15 janvier 2020;

QUE les frais d'arpenteur, notaire et d'analyse de sol soient payables par la Municipalité;

QUE le propriétaire d'Excavation M.Toulouse inc. procède à la restauration du sol tel que la Loi sur la qualité de l'environnement l'exige;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'entente intervenue entre la Municipalité et Excavation M.Toulouse inc. et procède à l'achat des deux (2) lots 1 385 460 et 1 385 461 tel que spécifié au deuxième considérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2015-11-202 EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 :

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 601 au montant de 1 418 337 \$ a été approuvé par le Ministre le 22 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère ne peut pas aller en appel d'offres pour du financement avant février 2016;

CONSIDÉRANT QUE nous aurons besoin des sommes disponibles à la fin des travaux de pavage du chemin Biron;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité de faire un emprunt temporaire pour le montant du règlement d'emprunt et que celui-ci sera remboursé par le financement en février 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'aller en financement temporaire pour la somme du règlement d'emprunt numéro 601 avec la Caisse Desjardins et que madame Nathalie Bresse, mairesse et monsieur Daniel St-Onge, directeur général soient mandatés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2015-11-203 DEMANDE AU MAMOT AFIN DE SE SOUSTRAIRE AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE TECHNOLOGIE DANS LE CADRE D'UN PROJET PILOTE :

ATTENDU QUE la croissance démographique de la municipalité d'Ascot Corner génère une augmentation des volumes d'eaux usées à traiter ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit planifier les interventions requises pour assurer la performance à long terme de sa station d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU QUE l'entreprise québécoise Technologies Ecofixe inc. offre une alternative innovatrice pour les municipalités à la recherche de solutions économiques désirant augmenter la capacité de traitement de leurs installations existantes;

ATTENDU QUE le 2 novembre 2015, le conseil municipal d'Ascot Corner a adopté la résolution numéro 2015-11-204 signifiant à l'entreprise Technologies Écofixe inc., son intérêt envers ce nouveau produit présentement en attente de brevet;

ATTENDU QUE la municipalité est, en tant qu'organisme public municipal, assujettie au processus d'appel d'offres public prescrit par le Code municipal (*L.C.M. c. art.935*) dans le cadre de ses activités contractuelles;

ATTENDU QUE l'article 938.1 de ladite Loi prévoit la possibilité pour une municipalité de demander la permission du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'octroyer un contrat sans demander de soumissions;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de cette disposition d'exception afin de participer à un projet pilote qui lui permettra d'expérimenter l'alternative innovatrice offerte par l'entreprise québécoise Technologies Écofixe inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la permission d'octroyer un contrat à la compagnie québécoise Technologies Écofixe inc. dans le cadre d'un projet pilote relatif à l'acquisition d'une nouvelle technologie visant à augmenter la capacité et les performances épuratoires des étangs aérés de la municipalité d'Ascot Corner, le tout sans être tenue de l'adjudger conformément au processus d'appel d'offres public prescrit par la *Loi du code municipal du Québec* et sans demande de soumissions préalable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2015-11-204 ^{8.1.11} **DÉPÔT DU PROJET SYSTÈME ÉCOFIXE – ÉTANGS AÉRÉS :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit planifier les travaux requis pour assurer la performance à long terme des étangs aérés pour le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Technologie Écofixe inc. nous propose un système Écofixe pour augmenter la capacité de traitement de l'étang aéré où il est installé sans modifier les infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau système fait appel à une méthode de traitement entièrement biologique et exempte de produits chimiques, il diminue les coûts d'énergie liés au traitement, il diminue les GES et il maintient une performance de traitement stable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Ascot Corner signifiant à l'entreprise Technologies Écofixe inc., son intérêt envers ce nouveau produit présentement en attente de brevet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner tient à signifier à l'entreprise Technologies Écofixe inc., son intérêt envers ce nouveau produit présentement en attente de brevet et de déposer le projet au Fonds municipal vert pour l'approbation de l'admissibilité à une aide financière pour ce projet pilote;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2015-11-205

8.1.12

ENTENTE RELATIVE AU REMPLACEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE : AUTORISATION DE SIGNATURES :

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a signifié également son intention de ne pas renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de s'adresser au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l'entente jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont recommandé aux municipalités membres d'accepter les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et recommande les modifications apportées à l'entente;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la municipalité d'Ascot Corner approuve les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente, et autorise la mairesse madame Nathalie Bresse et le directeur général monsieur Daniel St-Onge à signer l'entente et abroge la résolution numéro 2015-07-138.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{12.}

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS 21 H 02.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Pierrette Hardy:

- Concernant des informations de la nouvelle entente de la Régie sanitaire des Hameaux ;
- Concernant une demande à la SQ de surveiller la vitesse et les camions après la réfection du chemin Biron ;
- Concernant un règlement d'emprunt de 1 418 000 \$ lorsque les dépenses sont moindres.

Jacques Gourde demande si la nouveauté du système pour les étangs aérés sera aussi efficace que le nouveau traitement de la chaussée du chemin Biron.

Monsieur Bertrand Ash demande pourquoi avoir un organisme en loisirs et aussi un directeur des loisirs.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 9 H 26.

2015-11-206 ^{13.} **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 9 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 7 décembre 2015 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

